

Appel à Manifestation d'Intérêt « Ajustement Diffus Localisé »

Projet d'expérimentation en Bretagne

Pays de Saint-Brieuc, Région Bretagne et RTE

Janvier 2010

Contexte

La Bretagne se trouve dans une situation extrêmement tendue sur le plan de la sécurité d'approvisionnement en électricité. Cette situation est particulièrement critique dans la zone de St-Brieuc, du fait du déficit de production et de la fragilité du réseau électrique qui alimente cette zone. Elle souligne l'enjeu qu'il y a à maîtriser les pointes de consommation.

Dans ce contexte, il convient de favoriser l'émergence de dispositifs permettant de maîtriser les pointes de consommation électrique autour de la zone de St Brieuc et par extension en Bretagne, qui pourront à terme « lisser » la consommation aux heures de pointe.

A cette fin, RTE lance une expérimentation « ajustement diffus localisé » visant à soutenir les opérateurs désireux d'expérimenter des dispositifs d'effacement. Cette expérimentation s'intègre dans le cadre de l'opération Vir'Volt et de ses objectifs animée par le pays de Saint-Brieuc. Cette expérimentation bénéficie du soutien de la Région Bretagne au titre de sa volonté pour une gestion des pointes électriques

Les dispositifs visés devront permettre de mettre en œuvre, de manière programmée, des effacements de consommation diffus. Leurs caractéristiques s'inspireront de celles qui prévalent pour l'expérimentation « ajustement diffus » qui est en cours au niveau national (cf. règles transitoires de l'expérimentation ajustement diffus). Sous réserve d'avoir les caractéristiques adéquates, ces effacements pourront être activés par RTE à titre expérimental dans le cadre d'une simulation de leur intégration dans la préséance économique du mécanisme d'ajustement. Ne s'inscrivant pas directement dans l'expérimentation « ajustement diffus » nationale, ils seront rémunérés par RTE selon un budget d'expérimentation dédié.

La zone géographique ciblée pour la mise en œuvre de l'expérimentation sera en priorité le Pays de St Brieuc, tout en laissant aux opérateurs la possibilité d'élargir leur offre à l'échelle des Côtes d'Armor, et de la Bretagne.

Les acteurs intéressés à tester de tels dispositifs techniques sont invités à proposer leurs offres selon le cahier des charges suivant.

RTE étudiera les propositions des candidats et choisira les suites à donner en fonction du respect des critères géographiques, techniques, et de critères économiques du cahier des charges.

Dispositions encadrant l'expérimentation en Bretagne – Cahier des charges

1. Enjeux de l'expérimentation

L'expérimentation a pour objet de vérifier la conformité des ajustements diffus localisés avec les besoins du système électrique et la fiabilité de leur mise en œuvre dans le cadre d'une localisation précise de ces effacements.

A titre d'exemple, les points à examiner pendant l'expérimentation couvriront :

- connaissance fine du volume offert
- échéance à laquelle ce volume sera connu de l'acteur
- délai de mobilisation des offres ainsi que leurs durées minimale et maximale d'activation
- respect des caractéristiques de base d'un effacement : délai de mobilisation, respect de la puissance et de la durée de l'effacement
- contrôle de réalisé

La simulation d'activation d'ajustement par RTE sur le mécanisme d'ajustement doit également permettre aux opérateurs de tester le modèle économique de leur dispositif, notamment l'opportunité d'en proposer l'activation par le biais du mécanisme d'ajustement.

2. Principes généraux

- L'expérimentation est ouverte jusqu'au 30 mars 2010.
- Il s'agit d'expérimenter la mise en œuvre d'effacements diffus localisés, réalisés par l'agrégation d'effacements de consommation sur des clients raccordés aux Réseaux Publics de Distribution (RPD).
- Une agrégation de sites diffus peut comporter des sites télérelevés (sites équipés de compteurs télérelevés à courbe de charge) ou des sites profilés (sites équipés de compteurs à index de consommation).
- Dans le cadre de cette expérimentation, il n'y a pas de limite à la puissance des sites télérelevés participant à l'expérimentation.
- Les opérateurs qui souhaitent participer à l'expérimentation doivent décrire le système proposé et signer avec RTE un Accord de Participation à l'expérimentation « ajustements diffus localisé ».
- Sur la base des éléments transmis par les candidats, RTE pourra préciser les exigences techniques attendues.

3. Localisation

Les sites participant à l'expérimentation « ajustement diffus localisé » devront être situés dans l'une des zones géographiques suivantes, classées par ordre de priorité décroissante :

- Pays de Saint-Brieuc
- Agglomération de Saint-Brieuc
- département des Côtes d'Armor
- Région Bretagne

Les sites situés dans des logements sociaux sont une des priorités.

Les candidats retenus pour l'expérimentation devront transmettre les éléments permettant la localisation par zone définie : agglomération de St Brieuc, Côtes d'Armor, Bretagne

4. Rémunération de l'opérateur

Les offres pourront être activées de façon simulée sur le mécanisme d'ajustement, soit pour l'équilibre offre demande dès lors qu'elles sont dans la présence économique, soit pour cause de congestion réseau si la situation du réseau l'exige.

RTE valorisera les offres « ajustement diffus localisé » qu'il aura activées à titre expérimental, sur la base du prix d'offre transmis par l'opérateur.

Il n'y aura pas de rémunération de la disponibilité des offres. Les acteurs qui souhaitent proposer un dispositif géré en dehors du mécanisme d'ajustement sont invités à en proposer les principes et notamment les modalités d'activation souhaitées (signal j-1, infrajournalier, signal Ecowatt, ...). RTE analysera les propositions et leurs possibilités de mise en œuvre.

5. Soutien technique

Dans le cadre de cette expérimentation, RTE mettra à disposition des candidats retenus son expertise technique (signaux d'effacement, échanges de données), son soutien marketing (labellisation, logo), institutionnel (relations avec la CRE), ainsi que conseil et expertise (compréhension du fonctionnement du système électrique).

La Région Bretagne s'associera à la promotion de cette opération auprès des partenaires pertinents (collectivités, bailleurs sociaux...)

Les candidats sont invités à exprimer dans leur réponse leurs éventuelles attentes dans ces domaines.

6. Encadrement juridique de l'expérimentation et responsabilités

En dehors des spécificités décrites dans cet appel à projet, RTE met en œuvre l'expérimentation dans les conditions suivantes :

- Les Règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre, approuvées par la CRE le 9 juillet 2009, et les Règles relatives au mécanisme d'ajustement, approuvées par la CRE le 22 janvier 2009, ne sont pas modifiées ;
- Les Règles transitoires de mise en œuvre de l'expérimentation Ajustements diffus approuvées par la CRE le 5 décembre 2007 ne sont pas modifiées ;

RTE assure la transparence sur les conditions de mise en œuvre et sur les résultats de l'expérimentation, dans le respect des règles de confidentialité qui découlent de l'article 16 de la loi n°2000-108.

7. Suivi de l'expérimentation et information des acteurs

RTE procèdera aux analyses des offres d'effacement mises en œuvre, et en particulier vérifiera les caractéristiques techniques conformément aux paragraphes 1 et 2.

La fiabilité de la localisation des offres sera également vérifiée.

L'ensemble de ces analyses constituera le retour d'expérience de l'expérimentation « Ajustement Diffus Localisé ». Celui-ci sera partagé par RTE , la Région Bretagne et le Pays de St-Brieuc au sein d'un comité de suivi.

Il viendra alimenter le retour d'expérience plus général de l'expérimentation ajustement diffus.

8. Modalités de réponse

Le présent appel à manifestation d'intérêt est publié sur les sites internet de RTE, la Région Bretagne et du Pays de Saint-Brieuc (dans le cadre de l'opération Vir'Volt). Les réponses doivent être adressées à RTE – Système Electrique Ouest, 6 rue Kepler BP 4105, 44241 La Chapelle sur Erdre Cedex (ou par courriel : (helene.paillot@rte-france.com) avant le 31 janvier 2010.